

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2668

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2012 - Budget principal

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2668**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2012 - Budget principal**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Suite au débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu lors du Conseil de communauté du 12 décembre 2011, le projet de budget primitif du budget principal pour 2012 a été arrêté en dépenses et recettes à 1 999 698 102 €.

Afin de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour la réalisation des investissements prévus au plan de mandat, le budget a été élaboré autour d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement inférieure à celle des recettes de la même section.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 214 635 171 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 1 004 005 171 € (978 263 204 € en 2011, soit + 2,6 %). Elles tiennent compte de la révision des prix des marchés de prestations, de l'augmentation des surfaces à entretenir (près de 34 hectares supplémentaires) et de l'évolution de la dotation de solidarité communautaire, tandis que l'intégration des prestations des personnels intérimaires de la direction de la propreté impacte les charges de personnel à hauteur de 1,5 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 214 195 171 € (1 170 406 204 € en 2011, soit + 3,7 %). Elles sont principalement issues de la "nouvelle" fiscalité comprenant désormais neuf composantes depuis le 1er janvier 2011, en progression de 0,28 %, pour un montant total de 600,550 M€ (598,865 M€ en 2011). Le produit des services, du domaine et des ventes augmente, également à 73,7 M€ (+ 4,98 %).

L'autofinancement devrait s'élever à 210 190 000 € et le remboursement du capital de la dette à long terme à 90,060 M€. L'épargne nette représenterait donc 120,130 M€.

L'emprunt à long terme pour 2012 pourra s'élever à 370,500 M€ pour financer l'important programme d'investissement prévu.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 785 062 931 €. Aussi, l'exercice 2012 présente un budget d'investissement sans précédent depuis la mise en place de la Communauté urbaine en 1970.

En mouvements réels, les dépenses relevant du périmètre de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) seraient de 620,392 M€ (+ 120,5 M€), les recettes de 77,611 M€ (+ 2,7 M€), soit une charge nette de 542,781 M€.

Le tableau ci-dessous, présente la synthèse du budget primitif 2012.

Budget primitif 2012 - budget principal - synthèse (en M€) - tableau n° 1 -

Libellé	Budget primitif 2011	Budget primitif 2012	Evolution (en %)
recettes réelles de fonctionnement	1 170,406	1 214,195	3,74
recettes d'ordre de fonctionnement	0,460	0,440	- 4,35
total recettes de fonctionnement	1 170,866	1 214,635	3,74
dépenses réelles de fonctionnement	978,263	1 004,005	2,63
dépenses d'ordre de fonctionnement	192,603	210,630	9,36
total dépenses de fonctionnement	1 170,866	1 214,635	3,74
autofinancement brut	192,143	210,190	9,39
remboursement capital	92,168	90,060	- 2,29
épargne nette	99,975	120,130	20,16
recettes réelles d'investissement	443,862	560,218	26,21
recettes d'ordre d'investissement	194,797	224,845	15,43
total recettes d'investissement	638,659	785,063	22,92
dépenses réelles d'investissement	636,005	770,408	21,13
dépenses d'ordre d'investissement	2,654	14,655	452,19
total dépenses d'investissement	638,659	785,063	22,92
Budget total	1 809,525	1 999,698	10,51

La mise en place au 1er janvier 2012 de Filigrane, nouvel outil de gestion financière et marchés, généralise l'utilisation du niveau "opération" pour l'inscription et le suivi des crédits aux sections de fonctionnement et d'investissement. Les opérations sont regroupées au sein de "programmes" auxquels sont attachées des enveloppes de financement.

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement seront désormais votées sur la base d'un nouveau référentiel composé de 29 programmes. Ce référentiel correspond aux compétences de la Communauté urbaine de Lyon telles qu'elles ressortent de la lecture du dernier arrêté préfectoral du 20 décembre 2010, relatif à ses statuts et compétences. Les 29 programmes pourront faire l'objet d'ajout en fonction des décisions prises ultérieurement sur l'extension éventuelle des compétences de la Communauté urbaine par le Conseil de communauté.

Pour le budget principal, l'ensemble des programmes est concerné par des inscriptions au BP 2012 hormis les programmes 20 et 23 :

Compétence	N°	Programme - description
Développement et aménagement économique, social et culturel	P01	Développement économique local
	P02	Rayonnement national et international
	P03	Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux
	P04	Tourisme

	P05	Très haut débit
Aménagement de l'espace communautaire	P06	Aménagements urbains
	P07	Réserves foncières et outils de l'action foncière
	P08	Transports urbains
	P09	Création, aménagement et entretien de voirie
	P10	Parcs de stationnement
	P11	Signalisation et accessibilité de la voirie
	P12	Ouvrages d'art et tunnels
	P13	Haltes fluviales
Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire	P14	Soutien au logement social (y compris foncier)
	P15	Logement parc privé
	P16	Accompagnement des gens du voyage
Politique de la ville	P17	Politique de la ville
Gestion des services d'intérêt collectif	P18	Incendie et secours
	P19	Assainissement
	P20	Eau potable
	P21	Eaux pluviales et ruissellement
	P22	Cimetières et crématoriums
	P23	Abattoirs marchés et marchés d'intérêt national
Environnement et politique du cadre de vie	P24	Nettoieement
	P25	Déchets
	P26	Lutte contre les pollutions
	P27	Préservation et promotion d'espaces naturels
Moyens généraux	P28	Fonctionnement de l'institution
	P29	Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)

La référence aux 14 axes politiques, validés au début de notre mandat, subsistera néanmoins par le biais d'une codification analytique des opérations permettant les consolidations appropriées pour l'établissement du bilan de mandat en 2014 sur un périmètre comparable.

Le nouveau dispositif lié aux compétences permettra une continuité et une permanence de rattachement des opérations même si de nouveaux axes politiques analytiques sont approuvés par le Conseil de communauté au cours des futurs mandats.

En section d'investissement, les inscriptions mobilisées pour la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), tous mouvements confondus, s'établissent à 634,607 M€ en dépenses et 91,826 M€ en recettes.

542,781 M€ constituent la charge nette de ces crédits opérationnels, c'est-à-dire 69 % des propositions pour l'investissement (785,063 M€). En 2011, le cadrage s'établissait à 425 M€.

201,939 M€ (en charge nette) financeraient le crédit de paiement 2012 des autorisations de programme nouvelles ou complémentaires qui pourraient être décidées dans le courant de l'exercice. 44,7 % de cette enveloppe, soit 90,267 M€ en charge nette, seraient dédiés aux projets nouveaux pour l'aménagement de voiries (programme P09).

Le solde, soit 340,842 M€ (en charge nette) représente les crédits de paiement nécessaires à la réalisation des opérations en cours d'exécution, c'est-à-dire bénéficiant déjà d'autorisations de programme votées antérieurement par notre assemblée.

L'ensemble des inscriptions opérationnelles (542,781 M€ en charge nette) est réparti selon la grille des compétences communautaires transposées dans vingt huit programmes pour cette section.

Ainsi, les dépenses opérationnelles d'investissement permettraient pour :

- 497,126 M€ la réalisation d'ouvrages communautaires par le financement d'études, d'acquisitions foncières, d'installations, de travaux, de matériels divers, de véhicules et de logiciels. 68 % de ces prévisions concernent la création et l'aménagement des voiries (programme P09 pour 157,535 M€), les ouvrages d'art (programme P12 pour 97,808 M€), les aménagements d'espaces urbains (programme P06 pour 82,593 M€),
- 103,999 M€ le versement de subvention d'équipement pour les projets d'agglomération, en particulier pour soutenir les programmes en faveur du logement (parcs public et privé) (programmes P14 et P15 pour 52,175 M€), des transports urbains (programme P08 pour 21,553 M€) et du rayonnement national et international de l'agglomération (programme P02 pour 9,150 M€),
- 19,247 M€ de poursuivre des opérations en mandat pour le compte de tiers publics, en particulier les communes membres,
- 0,020 M€ le versement de caution ou de leur actualisation pour des locations communautaires,

soit une inscription totale en mouvement réel de 620,392 M€.

Les recettes opérationnelles prévisionnelles seraient constituées pour :

- 56,836 M€ par des subventions à recevoir, en particulier pour les interventions engagées pour le logement social (programmes P14 et P15 pour 30,026 M€), la politique de la ville (programme P17 pour 10,398 M€), les aménagements des voiries communautaires (programme P09 pour 7,665 M€),
- 20,098 M€ de concours financiers des mandants pour les équipements qui sont réalisés par la Communauté urbaine pour leur compte,
- 0,677 M€ de créances à recouvrer auprès des bénéficiaires de cessions foncières dont le paiement a été accordé en paiement échelonné,

soit une inscription globale en mouvement réel de 77,611 M€.

Les inscriptions patrimoniales, prévisions pour ordre, équilibrées en dépenses et recettes (14,215 M€), concernent pour la PPI :

- la régularisation des avances forfaitaires sur marchés versées pour les opérations d'investissement (10,207 M€),
- l'acquisition de tènements fonciers à titre gratuit pour leur valorisation dans le patrimoine communautaire (3,850 M€),
- la cession gratuite de matériel informatique pour une valeur nette comptable estimée à 0,002 M€,
- la créance de TVA à recouvrer sur les activités en délégation de service public et les travaux réalisés dans les cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape (0,156 M€).

Comme pour la section de fonctionnement, la répartition détaillée des propositions budgétaires pour la PPI par programme est présentée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Les interventions récurrentes pour le maintien du patrimoine communautaire et le renouvellement des biens pourraient se poursuivre avec une dépense globale d'investissement de 111,575 M€, dotation qui comprendrait le financement de la première année des programmes d'actions 2012.

Les recettes pour les opérations globalisées s'établiraient à 23,604 M€. Elles concerneraient en particulier le programme P07 - réserves foncières, pour lequel une prévision de 12 M€ est proposée en recettes, et aussi en dépenses, pour les interventions foncières réalisées pour le compte des Communes et d'autres établissements publics. 6,780 M€ financeraient également les opérations globalisées pour l'aménagement de voirie (programme P09). A ce titre 5,5 M€ seraient attendus du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour les petits aménagements de voirie (PAV), les chantiers en cours (9,568 M€ en dépenses) ou à lancer pour 2012.

Les opérations individualisées d'investissement seraient financées à hauteur de 508,817 M€ avec des recettes réelles attendues à hauteur de 54,006 M€. 25,09 M€ constitueraient les participations aux programmes 2008 à 2011 des aides à la pierre et des aides aux logements privés, pour les années 2006 à 2009.

Les prévisions d'investissement hors du champ de la PPI sont reprises majoritairement dans les programmes P28 - fonctionnement de l'institution et P29 - gestion financière, sur des enveloppes de financement annuel. Ces mouvements financiers représentent, en recettes, la somme de 693,237 M€ (88,3 % des prévisions totales d'investissement) et 150,456 M€ de dépenses (19,2 % des dépenses totales proposées). Ils sont présentés dans un point particulier.

Les principales propositions d'inscriptions budgétaires, en mouvement réel, sont présentées ci-après par programme. Pour l'investissement opérationnel 2012, les opérations individualisées qui mobilisent des prévisions importantes concernent plus particulièrement les programmes relatifs aux ouvrages d'art, aux transports urbains, à la création et à l'aménagement des voiries, aux actions pour les eaux pluviales et les ruissellements.

Programme 01 - Développement économique local

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites pour 8,056 M€. Les financements dédiés au développement et à la promotion de l'entrepreneuriat représentent près de 2 M€ et ceux consacrés au développement de l'économie sociale un montant de 0,269 M€. Les dépenses relatives aux publications et à la communication s'élèvent à près de 1,500 M€. L'animation des contrats territoriaux représente 0,999 M€ et un montant de 0,281 M€ est consacré à l'urbanisme commercial. Parmi les autres postes de dépenses figurent notamment les loyers (0,929 M€) et la gestion des sites à vocation économique (0,130 M€). Une aide de 1,200 M€ est, par ailleurs, apportée à l'immobilier dédié.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4,046 M€. Près de la moitié des recettes de ce programme provient des 2,4 M€ de subventions relatives à l'aide à l'immobilier dédié. Les taxes foncières génèrent 1,6 M€ de ressources. Les 0,300 M€ de recettes restants proviennent des revenus des immeubles.

Avec une inscription en dépenses réelles d'investissement de 19,550 M€, les financements devraient être affectés aux opérations de requalifications des zones industrielles pour plus de 2 M€, à l'acquisition de foncier du secteur textiles artificiels du Sud-Est (TASE) sur le Carré de soie pour près de 2,500 M€, à la voirie du secteur Renault Trucks à Saint Priest pour 2,200 M€ et aux opérations à individualiser en 2012 pour un montant de l'ordre de 8,500 M€.

Programme 02 - Rayonnement national et international

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient de 27,156 M€. Les événements culturels mobilisent 5,113 M€ principalement affectés à la biennale de la danse (2,740 M€) et au festival du cinéma Lumière (1,100 M€). Les clubs sportifs représentent une prévision de 2,043 M€ (+ 0,440 M€) pour tenir compte des clubs lyonnais qui ont accédé à la division nationale en 2011. Les subventions pour OnlyLyon et l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) sont conservées à hauteur de celles versées en 2011, soit respectivement 1,100 M€ et 1,518 M€. Le centre d'inféctiologie serait financé pour 1 M€. 1,342 M€ sont inscrits pour le forum mondial Biovision. Les principaux postes qui concernent la promotion du territoire sont dotés de 0,920 M€ pour la délégation parisienne, 0,452 M€ à Euronews et 0,400 M€ pour le forum libération. Le financement du cancérpôle se poursuit avec 0,750 M€. La coopération décentralisée recueille 0,705 M€ pour le financement des actions avec les villes partenaires. Une participation de 0,200 M€ est inscrite pour le forum de la Francophonie. La part fixe liée au fonctionnement du futur pôle métropolitain est prévue sur une période de six mois en 2012 (0,250 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement pourraient atteindre 3,238 M€. Parmi les ressources de ce programme figurent les recettes d'exploitation du Centre des congrès (1,600 M€). Les subventions reçues proviennent du projet européen Clusnet (0,396 M€), de certaines actions de coopération décentralisée (0,186 M€), du poste "temps et services innovants", notamment pour le covoiturage (0,184 M€) ou encore des actions en faveur de la participation citoyenne. Les dividendes provenant de la société des aéroports de Lyon représentent 0,194 M€.

Les pôles de compétitivité, la halle d'athlétisme de la Duchère et les projets à individualiser en 2012 sur ce programme seront financés à partir des inscriptions en dépenses réelles d'investissement à hauteur de 14,905 M€.

Programme 03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux

Les dépenses réelles de fonctionnement sont fixées à 1,466 M€. Elles financent des actions sur le secteur universitaire pour 1,446 M€, dont 1,3 M€ de subventions et sur le projet Neurosciences à hauteur de 0,020 M€.

12,212 M€ de dépenses réelles d'investissement permettront d'honorer la participation prévue au titre du contrat de plan Etat Région pour le centre universitaire des quais attaché à l'Institut universitaire de technologie (IUT) Jean Moulin à Lyon 3°, la participation à la plateforme Biomasse biogaz Gaya ou celle pour le campus Charles Mérieux.

Programme 04 - Tourisme

Sur les 5,288 M€ de dépenses réelles de fonctionnement inscrites, 4,459 M€ de subventions sont apportées à l'office de tourisme intercommunal pour la participation de base. Le reste des dépenses se répartit entre 0,035 M€ consacrés au développement hôtelier et 0,794 M€ au développement touristique (dont 0,584 M€ de subventions à l'office sur ce thème spécifique).

Les recettes réelles de fonctionnement du programme correspondent au produit attendu sur la taxe de séjour à hauteur de 3,400 M€ (+ 0,400 M€).

Programme 05 - Très haut débit

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues pour 0,600 M€, réparties entre les dépenses consacrées au réseau mutualisé de télécommunication (0,200 M€) et celles relevant de l'opération "très haut débit" pour le solde.

Les recettes réelles de fonctionnement de 1,140 M€ comprennent les redevances d'occupation du domaine public (0,765 M€), les produits des locations autres qu'immeubles (0,300 M€), auxquels s'ajoutent 0,075 M€ de remboursement de frais.

Pour saisir les opportunités d'installation de réseau de télécommunication à l'occasion de travaux de tiers sur le domaine public, 0,193 M€ sont inscrits en dépenses réelles d'investissement.

Programme 06 - Aménagements urbains

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 36,690 M€. Les subventions versées aux bilans des ZAC et des opérations d'aménagement mobilisent des financements à hauteur de 23,708 M€ en 2012. La participation versée à l'agence d'urbanisme est conservée au niveau de celle de 2011 (4,885 M€), comme celle

de la Région urbaine de Lyon (RUL) (0,140 M€), tandis que la subvention au Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) diminue pour prendre en compte le disponible enregistré sur les comptes de résultat du syndicat (0,775 M€ au lieu de 1,300 M€ en 2011). Les missions territoriales rattachées à ce programme recueillent, quant à elles, une dotation de 2,261 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant de 7,383 M€, correspondent à l'encaissement de soldes positifs des bilans des opérations d'aménagement.

Les aménagements urbains mobilisent 90,734 M€ de financement en dépenses réelles d'investissement. La Communauté urbaine démarre un programme substantiel d'acquisitions foncières pour le projet Lyon Part-Dieu en 2012. Il s'agit d'engager les transactions pour le lot "Ilot Etat" (9,74 M€) et sur le secteur Mouton Duvernet (12 M€).

Ce programme comptabilise également les opérations qui concourent à la requalification des rives de la Saône : 10,747 M€ seraient dépensés pour ces espaces publics en 2012. Il retranscrit aussi pour 7,269 M€ le solde des travaux pour la construction du groupe scolaire Casimir Perrier, établissement réalisé dans la ZAC Confluence à Lyon 2°, et qui doit être achevé pour la rentrée 2012. 5,148 M€ de participation financière sont attendus de la Ville de Lyon et de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence pour cette opération.

En recettes réelles d'investissement, 11,489 M€ sont inscrits notamment au titre des participations reçues de la Ville de Lyon pour la construction du groupe scolaire dans la ZAC Confluence, l'aménagement de la place Bellecour ou celui des rives de Saône.

Programme 07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites pour 3,300 M€. L'entretien et la réparation des bâtiments relevant des actions de déconstructions sur le domaine privé représentent 2 M€ et 1,300 M€ sont consacrés aux outils de l'action foncière, dont 0,900 M€ pour les études.

22,989 M€ en dépenses et 12,520 M€ en recettes sont inscrits en crédits réels d'investissement sur ce programme.

Programme 08 - Transports urbains

Avec 131,352 M€, les dépenses réelles de fonctionnement de ce programme comprennent principalement la participation apportée au SYTRAL (126,169 M€ en subvention de base et 0,450 M€ en subvention complémentaire), les montants consacrés aux études, recherches et actions sur les déplacements (1,050 M€) et le Centre d'échanges de Lyon-Perrache (2,827 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement de 3,285 M€ se répartissent entre le Centre d'échanges de Lyon-Perrache (2,9 M€), les déplacements (0,3 M€) et le projet de maison du vélo (0,040 M€).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 38,834 M€. La passerelle Confluence, induite par l'extension de la ligne T1 du tramway, qui sera dévolue aux cyclistes et aux piétons, sera financée pour 5,237 M€ sur ce programme. Dans le cadre de l'Anneau bleu, la réalisation de l'ouvrage d'art du canal de Jonage à Décines Charpieu, dédié à ce type de déplacements, pourrait également être lancée pour 4 M€. La participation au centre de maintenance TGV est prévue pour 6 M€.

Programme 09 - Création, aménagement et entretien de voirie

29,987 M€ sont affectés aux dépenses réelles de fonctionnement de ce programme. Les actions se répartissent principalement pour 7,150 M€ sur les réfections de tranchées, 14,206 M€ aux autres travaux d'entretien et réparation de voirie affectés aux subdivisions territoriales et 3,350 M€ pour les arbres d'alignement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 15,447 M€. La facturation des réfections de tranchées représenterait 8,387 M€, la redevance d'occupation du domaine public pour les concessionnaires de réseaux 2,107 M€ et la recette du marché de mobilier urbain 2,756 M€. La facturation de certains travaux est prévue pour 1,900 M€.

161,336 M€ en dépenses et 8,175 M€ en recettes sont inscrits en mouvements réels d'investissement sur ce programme qui comprend le nombre le plus important d'opérations. Avec un crédit de paiement prévisionnel de 10,644 M€, l'aménagement de la section de la Soie du boulevard urbain est (BUE) à Vaulx en Velin, pour améliorer le trafic routier entre les communes périurbaines de l'est lyonnais, est l'opération d'investissement la plus significative de ce programme. Des études et l'acquisition de foncier pourront également

être poursuivies en 2012 pour le tronçon ouest du périphérique (TOP) à hauteur de 3,403 M€. A Marcy l'Etoile, le lancement des travaux pourrait avoir lieu, dans le cadre du prolongement de l'avenue des Alpes (2,484 M€). Cette opération recevrait un concours financier du Conseil général de 0,108 M€ dans l'exercice.

Programme 10 - Parcs de stationnement

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient de 1,832 M€. Les loyers à acquitter représentent un montant de 1,337 M€. La Communauté urbaine prévoit le versement d'une subvention à certains exploitants pour 0,245 M€ en compensation de la perte de recettes liée à la demande d'installation de parcs à vélos fermés et surveillés à l'intérieur des parkings publics.

Les recettes réelles de fonctionnement de 7,214 M€ proviennent des redevances versées par les fermiers ou concessionnaires des parcs de stationnement.

Les dépenses d'investissement (17,209 M€) comprennent 11,983 M€ qui pourraient être individualisés en 2012. 4,033 M€ seraient consacrés à la réalisation du parking des Panettes, sur le site du Grand Montout à Meyzieu, destiné à devenir un parc-relais au terminus de la ligne T3. Par ailleurs, l'aménagement du parvis de la gare de Charbonnière les Bains, mobiliserait 0,360 M€.

Programme 11 - Signalisation et accessibilité de la voirie

Les dépenses réelles de fonctionnement de 5,928 M€ sont affectées à la maintenance des matériels pour 1,977 M€ et à la réfection des voiries pour 1,627 M€. Le poste électricité représente 0,390 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement concernent le remboursement de certains travaux à hauteur de 0,282 M€.

En dépenses d'investissement, 5,559 M€ seraient mobilisés sur les opérations globalisées millésimées de 2010 à 2012 et sur les travaux de gros équipement et renouvellement du système Commande de régulation et d'information du trafic et des événements routiers (CRITER) qui bénéficierait d'une subvention de 0,180 M€ en 2012.

Programme 12 - Ouvrages d'art et tunnels

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 18,748 M€. Le principal poste de dépenses reste la gestion en délégation du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) qui représente 14,6 M€. L'exploitation et la maintenance des tunnels se voient affectées respectivement 2,179 M€ et 1,136 M€. Le reste des dépenses se répartit sur les postes entretien, réparation ainsi que les études sur les ouvrages d'art (0,650 M€) et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur la voirie (0,147 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent au produit du péage du BPNL, soit 32,251 M€ (+ 1 M€).

Sur les 97,808 M€ dédiés à l'investissement en mouvements réels, 58 M€ devraient être dépensés pour la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse à Lyon 4°. La réalisation du pont Schuman à Lyon 4° et 9° et l'aménagement des voiries connexes seraient engagés en 2012 pour 6,903 M€. Les travaux de la passerelle modes doux reliant la Cité internationale à Lyon 6° et le quartier Saint Clair à Caluire et Cuire débuteront, également, en 2012 et seraient financés à hauteur de 7,168 M€.

Programme 13 - Haltes fluviales

Les dépenses réelles de fonctionnement de 0,465 M€ seraient consacrées aux différents postes d'entretien des haltes fluviales (eau et assainissement, électricité et énergie, entretien, remboursement de frais aux communes membres de la Communauté urbaine et règlement des impôts et taxes assimilées).

Un montant de 0,300 M€ est prévu en recettes réelles de fonctionnement sur les droits de stationnement et de location sur le domaine public portuaire et fluvial.

Des travaux d'investissement sont inscrits en dépenses réelles pour 0,200 M€.

Programme 14 - Soutien au logement social (y compris foncier)

Sur 7,461 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, les aides apportées aux offices HLM et aux Offices publics de l'habitat (OPH) communautaires représentent 5,750 M€. Un montant de 0,789 M€ est apporté

aux actions sur l'habitat et 0,722 M€ à l'Observatoire du logement. Une subvention de 0,200 M€ est attribuée aux associations et personnes de droit privé.

Les 7,732 M€ de recettes réelles se répartissent entre les revenus des baux à construction pour le logement social (7,500 M€), les participations départementales (0,054 M€) et les participations de l'Etat apportées à l'Observatoire du logement (0,178 M€).

Les inscriptions en investissement comprennent 61,457 M€ en dépenses réelles. Elles sont affectées à 80 % aux différentes catégories des aides à la pierre pour les millésimes 2006 à 2012. 5 M€ de subvention seraient, en outre, versés aux offices publics d'habitation au titre du contrat de plan 2011-2014.

Les recettes 29,252 M€ proviendraient de participations versées par l'Etat et la Région.

Programme 15 - Logement parc privé

Les dépenses réelles de fonctionnement sont programmées à hauteur de 3,759 M€ sur lesquels près de 2,092 M€ seraient apportés aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), public et privé confondus. Le projet européen Concerto-Renaissance mobilise 0,433 M€. Les aides à la pierre destinées aux logements publics et privés sont inscrites pour un total de 0,242 M€ tandis que 0,500 M€ sont consacrés au dispositif d'aide aux propriétaires dans le cadre du volet habitat du plan climat.

Les recettes réelles de fonctionnement sont identifiées pour 1,457 M€. Elles proviennent principalement des participations reçues au titre des OPAH, à hauteur de 0,729 M€. Les autres ressources proviennent de participations liées au projet Concerto et aux aides à la pierre (sur le logement public comme sur le logement privé).

6,021 M€ en dépense réelle d'investissement financent les programmes 2006 à 2009 d'aides aux logements du parc privé et les programmes 2009 à 2012 d'aides à la pierre sur le parc privé.

Les subventions reçues en recettes réelles d'investissement au titre de ce programme seraient de 0,774 M€.

Programme 16 - Accompagnement des gens du voyage

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 1,950 M€. La gestion des aires d'accueil des gens du voyage s'élève à 1,909 M€. Une subvention de 0,040 M€ pourrait être versée au titre du poste "sédentarisation des gens du voyage".

Les recettes réelles de fonctionnement de 0,850 M€ se composent, d'une part, des participations de l'Etat (0,030 M€) et d'autres organismes (0,586 M€), d'autre part, des redevances versées par les fermiers et les concessionnaires (0,254 M€).

Les travaux sur les aires d'accueil font l'objet d'une inscription de 1,183 M€ en dépenses et 0,628 M€ en recettes en section d'investissement.

Programme 17 - Politique de la ville

Sur les 24,191 M€ de dépenses réelles de fonctionnement inscrits à ce titre, le premier poste concerne les participations aux bilans des ZAC de la Duchère à Lyon 9° (9,631 M€) et de Vénissy à Vénissieux (3,050 M€). Le financement des autres opérations est réparti entre les opérations Développement social urbain (DSU) sur Bron Terraillon (1,158 M€), le quartier Alpes Bellevue à Saint Priest (0,205 M€) et les quartiers de catégorie n° 2 (0,020 M€). 1,582 M€ sont consacrés aux actions de Développement solidaire et urbain (DSU). Sur l'ensemble des opérations de ce programme, la gestion de proximité représente un total de 1,805 M€. Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) est financé à hauteur de 2,416 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues à hauteur de 2,656 M€ se répartissent entre la subvention reçue de l'Agence nationale à la rénovation urbaine (ANRU) pour la ZAC de Vénissy à Vénissieux à hauteur de 2,449 M€ et un remboursement de 0,207 M€ sur les rémunérations du personnel dans le cadre du CUCS.

22,426 M€ constituent l'enveloppe des dépenses réelles d'investissement pour 2012 répartie sur les opérations d'aménagement dans les quartiers de développement social urbain. Celui de Bron Terraillon devrait concentrer une part importante des financements de l'ordre de 4,5 M€. Seraient également prévus 1,5 M€ pour le quartier des Hautes Roches 2 à Pierre Bénite, 1,156 M€, pour le secteur Mathiolan à Meyzieu, 1,5 M€ en ce qui

concerne le site Semailles ouest à Rillieux la Pape et 1,176 M€ pour le quartier Vernay Verchères à Vaulx en Velin.

Les recettes réelles d'investissement de 10,575 M€ proviennent, notamment, des subventions de l'ANRU pour les quartiers de Vénissy à Vénissieux et du Terrailon à Bron.

Programme 18 - Incendie et secours

Les versements au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) au titre de la participation obligatoire (28,319 M€) et au titre du protocole transactionnel sur les avantages acquis du personnel avant transfert (2,950 M€) ainsi que le financement de l'entretien sur les hydrants (0,406 M€) constituent les dépenses réelles de fonctionnement du programme.

Les dépenses réelles d'investissement consacrées aux travaux sur le réseau hydraulique incendie et sur les bornes d'incendie sont prévues à hauteur de 2,200 M€.

Programme 19 - Assainissement

0,013 M€ constituent, en dépenses d'investissement, le solde de la dépense engagée pour les travaux d'aménagement d'une aire de dépotage pour l'usage des balayeuses de la propreté sur le site de la station d'épuration de la Feyssine.

Programme 21 - Eaux pluviales et ruissellement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites pour 17,888 M€. 17 M€ représentent la participation du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales. Le solde est, notamment, affecté à l'entretien des bassins.

0,100 M€ de participation est prévu en recettes réelles de fonctionnement.

Sur les 19,035 M€ de dépenses proposés pour l'investissement opérationnel, 6,630 M€ permettraient le lancement des travaux du nouveau bassin de rétention et d'infiltration des eaux de ruissellement du secteur Montout à Décines Charpieu. La création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales sur la Commune de Mions rues des Tilleuls, Ferrus, Buzy et Pasteur pour lutter contre les inondations serait programmé pour 3,588 M€.

Programme 22 - Cimetières et crématoriums

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 0,400 M€ et les recettes réelles de 0,434 M€.

Les travaux dans les cimetières font l'objet d'inscription en mouvements réels de 0,362 M€ en dépenses et de 0,059 M€ en recettes.

Programme 24 - Nettoyement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 38,168 M€. Ces dépenses de nettoyage connaissent une augmentation globale de 6,9 % liée à la révision des prix des marchés de viabilité hivernale, à la mise en œuvre du plan stratégique de déneigement (+ 1,100 M€) et à l'augmentation de 34 hectares des surfaces supplémentaires remises suite à la réalisation d'opérations d'aménagement (Confluence, Mermoz, parkings Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), ZAC Berliet à Saint Priest, etc.) qui génère une hausse des coûts estimée à 0,900 M€.

Les recettes de nettoyage proviennent principalement des dotations, subventions et participations reçues des collectivités pour l'entretien global de certains sites (0,763 M€) alors que les produits des services représentent 0,025 M€.

1,511 M€ en dépenses réelles d'investissement sont inscrits pour l'achat de matériel, de poids lourds de nettoyage et de travaux sur le centre de viabilité hivernale de Vaise à Lyon 9°.

Programme 25 - Déchets

Les dépenses réelles de fonctionnement de 67,581 M€ affichent une baisse apparente de 2,53 % par rapport à 2011, baisse expliquée en partie par le transfert des charges de prestations de personnel intérimaire (- 1,900 M€) sur le chapitre 012. Parallèlement, l'évolution des tonnages de 2 % liée à l'augmentation du tri sélectif engendre un coût supplémentaire de 1 M€. Le plan de valorisation des déchets intègre désormais la

valorisation des déchets des déchèteries, ce qui génère un marché de valorisation des gravats et encombrants pour un coût de 2,500 M€ mais également une baisse du poste enfouissement des déchets (- 3,250 M€). L'exploitation des usines d'incinération constitue la dépense principale de ce programme avec 12,370 M€ pour l'usine Lyon-Nord et 6,395 M€ pour l'usine Lyon-Sud, coûts stables par rapport à 2011.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de près de 23 % avec une inscription de 27,106 M€. Les produits de la vente d'énergie augmentent de 0,916 M€ (7,873 M€) et de la vente de matériaux de 0,796 M€ (2,212 M€). Ceux issus du tri des déchets progressent de 2,852 M€ (11,600 M€) au regard de l'application du nouveau barème des participations d'éco-emballage. Les recettes d'exploitation des usines Lyon-Nord et Lyon-Sud représentent respectivement 0,790 M€ et 3,29 M€.

Les crédits d'investissement sont prévus à hauteur de 10,139 M€ en dépenses et 0,180 M€ en recettes, notamment au profit des opérations à individualiser en 2012. Les financements sur des travaux en cours sont affectés aux déchèteries, aux centres de stockage des déchets, à l'usine d'incinération Lyon-Sud et à l'achat de poids lourds.

Programme 26 - Lutte contre les pollutions

Parmi les 2,430 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, sont affectés 0,771 M€ pour les actions de l'Agenda 21, 0,315 M€ pour les études sur le chauffage urbain, 0,250 M€ sur l'énergie et 0,132 M€ pour les risques technologiques. Des nouvelles actions sont programmées sur le plan climat (0,487 M€), le plan bruit (0,195 M€) et le plan air (0,278 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement sont issues de la vente de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque de l'Hôtel de Communauté pour 0,018 M€.

Programme 27 - Préservation et promotion d'espaces naturels

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5,507 M€. L'écologie urbaine est dotée de 1,468 M€. Les subventions sont versées au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel-Jonage (SYMALIM) (1,131 M€), au Syndicat mixte du Rhône, des îles et des lônes (SMIRIL) (0,253 M€) et au Syndicat des Monts d'Or (0,230 M€). L'éducation à l'environnement (0,600 M€), le plan fleuves (0,235 M€) et l'opération agriculture 2012 (0,239 M€) et espaces naturels et jardins (0,311 M€) complètent les inscriptions prévisionnelles de ce programme.

Une participation au titre de l'écologie urbaine est inscrite en recette réelle de fonctionnement pour 0,058 M€.

En investissement, les inscriptions budgétaires demandées représentent 4,354 M€ en dépenses et 0,496 M€ en recettes. Les travaux réalisés sur le grand parc de Miribel Jonage par le SYMALIM pourraient être financés à hauteur de 1,345 M€. Le solde des crédits concerne des travaux notamment sur les opérations des Rives de Saône.

Programme 28 - Fonctionnement de l'institution

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 246,242 M€ sur ce programme. A périmètre constant, les charges de personnel évoluent de 3,1 %. Toutefois, le transfert des charges de personnel intérimaire, suite aux nouvelles dispositions législatives (1,516 M€), des agents du Comité de bassin du sud-est et de l'Agenda 21 du Val de Saône (0,300 M€) porte le montant du chapitre 012 à 195,853 M€ (+ 4,08 %). Il intègre également le traitement des personnels de la régie intéressée pour la gestion du BPNL à hauteur de 3,864 M€. Les crédits affectés aux moyens généraux aux directions (affranchissement, carburants, frais de réception, fournitures administratives) et à la communication opérationnelle représentent 4,840 M€. La gestion administrative et technique du patrimoine privé communautaire, la gestion des copropriétés et les locations pour les services mobilisent 13,756 M€. L'entretien des bâtiments rattachés au budget principal est inscrit pour 6,816 M€, dont 4,414 M€ pour l'Hôtel de Communauté. Les assurances s'élèvent à 2,021 M€ et le domaine juridique et contentieux à 1,240 M€. Les subventions versées au comité des œuvres sociales du personnel et à leurs associations sportives et culturelles représentent respectivement 1,878 M€ et 0,495 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 10,216 M€. 3,907 M€ seraient encaissés pour des remboursements de charges de personnel, se rapportant notamment aux agents mis à disposition par la Communauté urbaine. Suite à la mutualisation du service des relations internationales, la Ville de Lyon verse à la Communauté urbaine une participation conventionnelle de 0,473 M€.

Les recettes de la gestion administrative du patrimoine privé et d'utilisation du domaine pourraient atteindre 4,900 M€.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement pour ce programme s'élèvent respectivement à 15,002 M€ et 0,090 M€. Ces crédits concernent toutes les opérations de travaux sur le patrimoine communautaire, immobilier, mobilier, informatique.

Programme 29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)

Avec 285,883 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, ce programme est le plus important financièrement. Il comprend les dotations de compensation après la mise en place de la taxe professionnelle unique pour 213 M€ et la dotation de solidarité communautaire pour 20 M€. Le solde des dépenses se répartit entre la subvention d'équilibre au budget annexe du restaurant communautaire (1,859 M€), les dépenses imprévues (2,103 M€).

Parmi les 1 084,793 M€ de recettes réelles de fonctionnement, 715,500 M€ proviennent de la fiscalité y compris la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (114,800 M€). Les dotations reçues s'élèvent à 356,600 M€, notamment la dotation d'intercommunalité de 97,600 M€ et la dotation de compensation de 244,300 M€. Les attributions de compensation reçues représentent quant à elles 10,650 M€.

Les dépenses réelles d'investissement de 145,162 M€ et les recettes réelles d'investissement de 481,915 M€ constituent des crédits hors PPI qui font l'objet d'une présentation dans les paragraphes ci-dessous.

Les propositions d'investissement hors PPI - Les mouvements financiers

693,237 M€ correspondent à la part des recettes financières de la section d'investissement, soit 88 % des inscriptions totales proposées pour 2012 (785,063 M€).

603,907 M€ sont des prévisions en mouvement réel qui traduisent :

- un besoin d'emprunt à long terme de 370,500 M€. En 2011, le volume d'emprunts prévisionnels était de 303,400 M€. 35 M€ en prêt à court terme complèteraient le dispositif de financement du programme d'investissement 2012 (programme 29 - Gestion financière),
- des recettes propres pour 61,285 M€. Elles sont constituées par le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses éligibles 2011 (30 M€), le produit attendu des amendes de police (18 M€) et de la taxe locale d'équipement (13,285 M€) (programme 29 - Gestion financière),
- un produit sur les ventes d'actifs (biens immobiliers, véhicules et matériels), cessions qui pourraient être effectuées dans le courant de l'exercice, soit une recette estimée à 15,130 M€. Les écritures correspondantes seront réalisées en section de fonctionnement, au compte réglementaire 775 : produit des cessions d'immobilisations (programme 29 - Gestion financière),
- des recettes diverses pour 0,691 M€ dont le remboursement d'une créance de Euronews (0,610 M€ - programme 02 - Rayonnement national et international) et les autres dépôts et cautionnements (0,081 M€ programmes 08 - Transports urbains et 28 - Fonctionnement de l'institution).

Sur un total de 150,456 M€ de dépenses financières, 150,015 M€ sont proposés en mouvement réel :

- le remboursement du capital de la dette pour 90,060 M€ (programme 29 - Gestion financière). Compte tenu des inscriptions proposées en section de fonctionnement, qui génèrent un autofinancement prévisionnel de 210,190 M€, l'épargne nette s'établirait à 120,130 M€ (100,035 M€ au budget primitif 2011),
- le remboursement de l'emprunt à court terme de 35 M€ (programme 29 - Gestion financière),
- des subventions versées pour le financement des travaux de recueillis des eaux pluviales réalisés dans le budget annexe de l'assainissement, estimés à 8,7 M€, et la rénovation du restaurant communautaire ainsi que l'achat de matériels techniques pour ce budget annexe, soit 1,117 M€ (programme 29 - Gestion financière),
- les prises de participations dans le capital de sociétés pour un montant total de 12,152 M€. Il pourrait s'agir d'actions des futures agence de financement (7,5 M€ - programme 29 - gestion financière) et société d'économie mixte patrimoniale (3,962 M€ - programme 01 - développement économique local), de titres Euronews (0,610 M€ - programme 02 - rayonnement national et international) ou de la société d'économie mixte (SEM) publique locale en prévision d'une transformation du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel-Jonage, le SYMALIM (0,080 M€ - programme 27 - Préservation et promotion d'espaces naturels),
- d'autres inscriptions relatives au reversement pour 2,428 M€ du produit de la taxe locale d'équipement (TLE) aux communes concernées et à la ligne de sûreté budgétaire proposée à 0,357 M€ (programme 29 - Gestion

financière), aux dépôts et cautionnements à verser ou à recevoir (0,202 M€ - programmes 08 - Transports urbains et P28 - Fonctionnement de l'institution).

Les écritures d'ordre des mouvements financiers d'investissement sont répertoriées au programme P29 - Gestion financière. Il s'agit des écritures inter-section :

- pour l'amortissement des frais d'études, d'insertion, des subventions versées, des matériels techniques et de bureau, des logiciels, des matériels roulants, des immeubles de rapport, d'installations et d'aménagements, soit une annuité de 89,33 M€ proposée en recette. 11,1 M€ supplémentaires sont prévus pour l'étalement des subventions d'équipement versées par rapport à 2011 (71,2 M€),
- pour l'amortissement des subventions reçues, soit une dépense de 0,440 M€, inscription comparable à 2011 (0,460 M€) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2012 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 1 999 698 102 €.

2° - Confirme que :

a) - le budget principal est voté conformément à la nomenclature comptable M 14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés et des chapitres particuliers que sont les frais de fonctionnement des groupes d'élus et les comptes de tiers,

b) - la taxe sur les ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui sont temporairement exonérés.

3° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor Public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

4° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 2012 :

- d'un produit de 600 550 000 € au titre de la fiscalité locale et aux ressources de substitution à la taxe professionnelle versées par l'Etat, sous réserve de la fixation des taux, par délibération du Conseil de communauté, après que les bases soient notifiées, pour chacun des éléments où cela est nécessaire,

- d'un produit de 114 800 000 € au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sous réserve de la fixation des taux, par délibération du Conseil de communauté, après que les bases soient notifiées,

b) - que les indemnités de fonction des membres du Conseil de communauté seront fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; les modifications qui surviendraient en 2012 dans cet indice seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

5° - Fixe à 17 000 000 € la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. Cette prévision sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 21,20 % de la charge nette d'exploitation,

- 32,10 % de la charge nette financière,

- 32,10 % de la charge nette des amortissements, auxquels s'ajoute le montant prévisionnel des amortissements des ruisseaux, galeries et bassins pour 731 896 €.

6° - Autorise monsieur le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus par le budget principal pour l'exercice 2012, et à signer à cet effet les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.